

# LA RBQ EN BREF

## Lois administrées par la RBQ<sup>1</sup>

Loi sur le bâtiment	Loi sur les mécaniciens de machines fixes
Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment	Loi sur les appareils sous pression

## Champs de compétence

Normalisation et réglementation	Surveillance (inspections et enquêtes)
Qualification professionnelle	Garanties financières

## Domaines d'intervention de la RBQ

Bâtiment	Installations sous pression
Ascenseurs et autres appareils élévateurs	Électricité
Plomberie	Remontées mécaniques
Gaz	Jeux et manèges
Installations d'équipements pétroliers	Lieux de baignade

## Licences 2017-2018

Nombre de titulaires d'une licence délivrée par la RBQ	41 610
• Entrepreneurs généraux	833
• Entrepreneurs spécialisés	21 229
• Entrepreneurs généraux et spécialisés	18 842
• Constructeurs-propriétaires en électricité	395
• Autres constructeurs-propriétaires	311
Nombre de titulaires d'une licence délivrée par une corporation mandataire <sup>2</sup>	5 840
Total des titulaires d'une licence au Québec	47 450

1. Pour plus de détails sur les règlements, consultez notre site Web à l'adresse suivante : [www.rbq.gouv.qc.ca/lois-reglements-et-codes/liste-des-lois-reglements-et-codes](http://www.rbq.gouv.qc.ca/lois-reglements-et-codes/liste-des-lois-reglements-et-codes).

2. En vertu des articles 129.3 et suivants de la Loi sur le bâtiment, la Corporation des maîtres électriciens du Québec et la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec délivrent les licences à leurs membres pour les sous-catégories d'entrepreneurs spécialisés en électricité, en plomberie et en systèmes de chauffage.

## Permis 2017-2018

Nombre de titulaires d'un permis d'exploitation d'une installation destinée à entreposer ou à distribuer du gaz	3 487
Nombre de titulaires d'un permis d'utilisateur d'équipements pétroliers	7 054
Nombre de titulaires d'un permis d'exploitation d'un jeu ou d'un manège	18

## Examens 2017-2018

Nombre de lieux d'examen	14
Nombre d'examens tenus	15 179

## Surveillance et application de la réglementation 2017-2018

Nombre d'évaluations réalisées	1 000
Nombre de visites d'inspection effectuées	17 192
Nombre de visites effectuées dans le cadre du Plan de garantie	4 424

Activités de sensibilisation réalisées en collaboration avec des partenaires :

- Nombre de stations de ski visitées à des fins de sensibilisation à l'utilisation des remontées mécaniques – Association des stations de ski du Québec 25
  - Nombre de piscines, plages ou parc aquatiques dont des représentants ont été sensibilisés – Brigade Splash 241
  - Nombre de sauveteurs rencontrés – Brigade Splash 1 328
  - Nombre de baigneurs directs et indirects rencontrés – Brigade Splash 33 220
- |  |        |
|--|--------|
| Nombre d'avis de correction remis  | 6 450  |
| Nombre d'éléments de défektivité relevés sur les avis remis                      | 17 263 |
| Nullité de la licence, selon les articles 71, 72 et 73 de la Loi sur le bâtiment | 4 941  |
| • Cessations d'accréditation   | 18     |
| • Non-paiements de maintien de licence   | 4 572  |
| • Faillites d'entreprise   | 52     |
| • Absences de répondant  | 277    |
| • Radiations au Registraire des entreprises du Québec (REQ)                      | 22     |

Nombre de suspensions de licence pour défaut de cautionnement, selon l'article 70	1 419
---	-------

Nombre de restrictions de licence aux fins de l'obtention d'un contrat public	64
---	----

**Dossiers d'enquêtes administratives 2017-2018**

Nombre de dossiers d'enquêtes dont le traitement a été finalisé au cours de l'année	298
Nombre d'entrepreneurs ayant régularisé leur situation à la suite d'une enquête	29
Nombre d'entrepreneurs ayant abandonné une demande de licence à la suite d'une enquête	73
Nombre de vérifications d'antécédents effectuées	10 048

**Dossiers d'inspections et d'enquêtes pénales 2017-2018**

Nombre de dossiers transmis au BIA et au DPCP <sup>1</sup> pour suite appropriée – Inspections et enquêtes	1 858
Nombre d'entrepreneurs ayant régularisé leur situation après le début de l'enquête – Enquêtes	114
Nombre de constats d'infraction conclus par le BIA/DPCP – Enquêtes	1 082
Nombre de condamnations – Inspections et enquêtes	1 050

**Décisions des régisseurs 2017-2018**

Nombre de jours d'audiences	112
Nombre de licences suspendues	11
Nombre de licences annulées	43
Nombre de licences refusées	12
Nombre de décisions rendues en révision	25

**Réponses aux demandes de la clientèle<sup>2</sup> 2017-2018**

Nombre d'appels téléphoniques ayant reçu une réponse en temps réel	94 113
Nombre de demandes de renseignements formulées par écrit et ayant reçu une réponse	5 689
Nombre de clients servis au comptoir d'accueil	9 877

1. Dossiers comptabilisés par la RBQ lorsque transmis au Bureau des infractions et amendes (BIA) et au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

2. Le Commissaire à la qualité des services aux citoyens peut être amené à répondre à des demandes d'information générale; cependant, celles-ci ne sont pas compilées.

**Indicateurs liés aux ressources humaines Au 31 mars 2018**

Effectif en poste	490
• Personnel régulier <sup>3</sup>	453
• Personnel occasionnel	37
Effectif utilisé au cours de l'année (en équivalents temps complet [ETC])	460,8
Taux de départ volontaire ministériel du personnel régulier <sup>4</sup>	9,2 %
Nombre d'employés ayant pris leur retraite (postes réguliers)	7
Taux d'absence maladie <sup>5</sup>	6,3 %
Nombre moyen de jours de formation par employé	1,85
Montant dépensé pour la formation et le développement du personnel <sup>6</sup>	555 453 \$
• En pourcentage de la masse salariale	2 %

**Ressources financières (en millions de dollars) 2017-2018**

Total des revenus	72,3
Total des dépenses	57,9

**Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs 2017**

Nombre d'entrepreneurs accrédités auprès d'un administrateur du Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, administré par la Garantie de construction résidentielle (GCR), au 31 décembre 2017	3 285
Nombre de certificats de garantie délivrés par la GCR	14 495
Nombre de plaintes traitées par les administrateurs du Plan	1 092
Nombre de dossiers soumis à un organisme d'arbitrage	180

3. Y compris les employés en période d'essai qui n'ont pas encore obtenu la sécurité d'emploi.

4. Le taux de départ volontaire est obtenu en divisant le nombre de départs volontaires par le nombre moyen de personnes en poste (cette dernière donnée est calculée à partir du nombre d'employés à la fermeture de cinq payes ciblées). Les départs volontaires comprennent les sorties de la fonction publique (démission ou départ à la retraite) ainsi que les départs vers un autre ministère ou organisme du gouvernement du Québec (mutation ou promotion avec concours).

5. Le taux d'absence maladie correspond au nombre d'années-personnes en absence rémunérée pour invalidité par rapport au nombre d'années-personnes en lien d'emploi pendant la période visée.

6. Ce montant inclut les dépenses en salaires, les frais de services professionnels et les frais de déplacement relatifs aux activités de formation.